

Compte rendu du conseil municipal du 27 Novembre 2025 à 20h30 :

Absents excusés ayant donné procuration :

- Pascal HERVÉ à Jean-Luc BRÉANT
- Yvon MONNIER à Murièle MERSCH

1- Point travaux 2026.

Monsieur le cède la parole à M. BRÉANT Jean-Luc.

Monsieur Bréant informe qu'à la suite d'une réunion avec le cabinet Foncier Expert, nous avons été informés de baisses de tension et déperditions d'électricité dans la rue Georges Bréant et la rue de chartres. Pour y remédier il faudrait procéder à l'enfouissement des réseaux. Pour cela des devis ont été établi, le reste à charge de la commune pour la rue Georges Bréant serait de 91397.75€ et de 20121.75€ pour la rue de chartres.

Monsieur Bréant annonce également, qu'à la suite de ce même entretien avec le cabinet, un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue du Jeu de Paume et du changement de la canalisation sont de nouveau retardés au 1^{er} février en raison de la fibre.

Pour cela, une réunion publique est prévue le 17 décembre 2025 à 19h00 au foyer rural de Broué.

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il y a également à prévoir les sanitaires femmes du foyer rural,

La secrétaire de mairie, déclare au conseil municipal qu'à la suite d'un échange avec le trésorier, celui-ci a sollicité l'envoi des baux des logements communaux. Après vérification, nous ne disposons pas de bail mais de convention avec les locataires. Aussi, afin de se mettre en conformité, la municipalité a voulu établir des baux, cependant vu la loi sur les DPE paru dernièrement, il faut pouvoir justifier d'un DPE inférieur au DPE F pour pouvoir établir un bail et donc louer les logements. C'est pourquoi, afin de répondre à la législation et dans un souci de confort de nos locataires, il est urgent de réaliser les travaux de rénovation sur nos logements communaux. Des devis pour le changement des huisseries, et pour l'isolation vont être établi pour 2026.

2- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer afin d'ouvrir les demandes de subventions sur les différents projets 2026 prévus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder aux demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI).

3- Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL

Comme précédemment, Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la nécessité de délibérer afin d'ouvrir les demandes de subventions sur les différents projets 2026 prévus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder aux demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL.

4- Délibération pour l'adhésion au groupement de commande relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'électrification rurale pouvant être complétés par des travaux de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public (SIE-ELY).

M. le Maire cède la parole à M. Bréant.

Le conseil municipal adhère à l'unanimité.

5- Délibération pour la résiliation au CNAS (Comité National Action Social)

La secrétaire de mairie, informe le conseil municipal que le comité d'action social actuellement en notre possession, bien qu'apprécié, s'avère ne plus être aussi satisfaisant. En effet, un autre groupe a fait des propositions plus valorisantes sans coûts supplémentaires. C'est pourquoi il est préférable de se séparer du CNAS.

Le conseil municipal accède à cette demande à l'unanimité.

6- Délibération pour l'adhésion à Plurélya (Comité d'action sociales)

Dans la continuité de la délibération précédente, la secrétaire de mairie, informe le conseil municipal qu'à la suite de l'arrêt du CNAS, il y a lieu d'adhérer à un nouveau comité d'action social, une proposition de la part de Plurélya sans coûts supplémentaires, et avec des prestations plus intéressantes pour les salariés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire annonce aux conseillers que les vœux de la municipalité se tiendront le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30.

De même, il propose aux membres du conseil de faire le Repas des aînés le 28 février 2026. Le conseil municipal est ok à l'unanimité.

Tour de table :

Mme GOURIOU Patricia, informe le conseil des derniers sujets traités lors de la commission déchets de l'agglomération du pays de Dreux, et annonce une augmentation de 2% sur la redevance spéciale puisque le taux était figé depuis 2023. La politique de diminution des collectes continue, mais les coûts eux, augmenteront toujours jusqu'en 2030 dans la continuité de l'inflation. L'agglomération rappelle que les dépôts sauvages ne dépendent pas d'eux, cependant, si petits volumes, l'agglomération est d'accord pour intervenir à la suite d'un signalement en gendarmerie, et à police de l'environnemental si ce sont des déchets dangereux et/ou des déchets ménagers.

M. le Maire informe s'être rendu à la réunion cantonale ce jeudi 27 novembre, les dépôts de dossier de subvention pour le FDI sont ouverts jusqu'au 15 janvier 2026.

Séance levée à 22h10